



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 5 MAI 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-029 publié le 26 avril 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 5 mai 2020 à 18h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Est absente à cette séance, madame la conseillère Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, monsieur Hugo Sénéchal, directeur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présents.

198-05-20

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – RECOURS EN OUTRAGE AU TRIBUNAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a entamé des procédures judiciaires contre Michel Vachon dans le dossier no 505-17-011545-193 et que la Cour supérieure a rendu un jugement d'injonction interlocutoire le 15 novembre 2019 contre celui-ci;

CONSIDÉRANT que les conclusions de ce jugement ont pour objectif de mettre à l'abri les employés et élus municipaux de la Ville des agissements de celui-ci;

CONSIDÉRANT que depuis que le jugement a été rendu, Michel Vachon a commis des gestes que la Ville considère être des infractions aux conclusions du jugement;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme Lavery Avocats, afin de prendre les recours judiciaires nécessaires en outrage au tribunal contre Michel Vachon pour tous les agissements antérieurs à la présente résolution ainsi que pour tous les autres qui pourraient survenir postérieurement à celle-ci, le cas échéant.



No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-131-00-412.

199-05-20

RESTRUCTURATION – SERVICE DE L'URBANISME, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de conseiller principal en développement économique au Service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique est aboli par cette réorganisation;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de conseiller principal en développement économique au Service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique en date du 8 mai 2020.

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de monsieur Louis Lacroix pour cause d'abolition de son poste, à compter du 8 mai 2020.

D'autoriser madame Nancy Trottier, directrice générale, à donner plein effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à monsieur Louis Lacroix conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Nancy Trottier d'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Louis Lacroix.

De remplacer le nom du Service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique par celui de « Service de l'aménagement du territoire et du développement économique ».

De créer un poste régulier de conseiller au développement des entreprises au Service de l'aménagement du territoire et du développement économique à la classe 2 et aux conditions de travail prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-610-00-111 (29 239,19\$) et 02-610-00-148 (3 675 \$).



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@st-constant.ca.

Aucune question n'a été reçue.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

